

arrivé à Constantinople, et son patriarche l'a présenté à la Sublime-Porte, qui l'a reconnu comme représentant de Mgr. Mazlum, et lui a délivré un firman à cet effet.

Nous apprenons de Constantinople la mort de Mgr. Marousch, patriarche des Arméniens catholiques, décédé dans cette capitale à l'âge de 90 ans.

—Le professeur Nichol de Glasgow, dans un nouvel ouvrage sur l'astronomie, a calculé que le grand télescope de M. Ross doit pénétrer cinq fois plus loin dans l'espace que la vue simple, et peut décrire un orbite six cent mille fois plus éloigné qu'une étoile de première grandeur, et que la lumière qui viendrait de cette espace mettrait soixante mille ans à parvenir sur notre planète.

L'homme sage doit espérer le mieux, s'attendre au pire, et être soumis à tout événement.

BULLETIN.

Conversions.—*Décès du rev. Joseph Rogers.*—*Accident.*—*Collèges mixtes d'Irlande.*—*Déportés en Sibérie.*—*Nouveau tremblement de terre à Livourne.*

—Le *London Morning Post* annonce que le docteur Duke, sa dame et toute sa famille sont entrés dans la foi de l'Eglise catholique.

—Le *Catholic Herald* de Philadelphie annonce la mort du rev. Jos. Rogers au collège de St. Joseph, Bardstown, âgé de cinquante ans ; il était venu pour la retraite qui se faisait à ce collège, mais il se trouva malade à son arrivée et n'a fait qu'empirer ; il était natif du Kentucky, et était employé aux différentes missions de cet Etat.

—Nous donnons ici le jugement que l'*Univers* porte sur les collèges mixtes d'Irlande, on dit qu'O'Connell est on ne peut plus satisfait de la décision des cardinaux.

« Plusieurs journaux ont reproduit, d'après le *Freeman's Journal* de Dublin, une nouvelle d'une haute importance pour l'Irlande. Il ne s'agit de rien moins que de la condamnation par la Cour de Rome du bill des collèges, qui fut adopté dans l'avant dernière session, sur la proposition de sir Robert Peel.

« On se rappelle que ce bill a créé en Irlande trois collèges, ou plutôt trois Facultés indépendantes de l'Université de Dublin, dans lesquelles l'enseignement supérieur doit être donné indistinctement aux catholiques et aux protestans par des professeurs appartenant aux deux croyances.

« La nature de cet enseignement éveilla, dès le principe, la sollicitude de l'épiscopat et du clergé ; d'énergiques protestations s'élevèrent parmi les catholiques, et le bill, avant d'être converti en loi, subit des modifications qui amoindrirent ses défauts sans le rendre plus acceptable.

« Le ministère anglais, qui désirait, en rendant le haut enseignement accessible aux catholiques des classes moyennes, se concilier leur faveur, appela deux hommes de cette croyance (dont l'un prêtre) à la tête de deux de ces établissemens ; la présidence du troisième fut confiée à un ministre presbytérien.

« Les évêques irlandais ne furent pas rassurés par ces choix, et, différant entre eux sur les avantages et les dangers de cet enseignement mixte, ils résolurent d'en appeler à la sagesse du St. Siège, afin de savoir s'ils pouvaient permettre aux familles catholiques d'envoyer leurs enfans puiser l'enseignement à ces sources suspectes. La réponse de la Cour de Rome s'était fait attendre jusqu'à ce jour. Déjà l'avènement d'un ministère whig avait donné l'espoir aux catholiques d'Irlande qu'ils parviendraient, sans trop de difficultés, à faire modifier non seulement dans ses détails, mais dans son principe, une mesure condamnée par la majorité des évêques et la presque totalité du clergé secondaire. Leurs espérances semblent devoir se réaliser d'autant plus facilement qu'ils sont secondés par la Cour de Rome dans leurs justes réclamations, si, comme nous nous plions à le croire, les informations du *Freeman's Journal* sont exactes.

« Il paraît cependant que les journaux, en reproduisant la nouvelle de la condamnation du collège act par le Souverain-Pontife, ont outrepassé un peu le sens de l'article de la feuille de Dublin. Ce journal n'a pas dit que le système d'éducation proposé par le gouvernement anglais eût été officiellement condamné. Voici où en est la question.

« Le Souverain-Pontife a nommé une commission de cardinaux pour examiner la mesure et lui présenter un rapport. Le travail de la commission n'a pas tardé à être soumis à Pie IX, et ce rapport condamné sans réserve l'œuvre du ministère anglais ; mais on ignore encore si le rapport a été sanctionné par Sa Sainteté, à qui il venait à peine d'être présenté à la date de la nouvelle donnée par le *Freeman's*. On ne doute pas que l'avis de la commission ne soit partagé par le Pape ; la nouvelle paraît seulement avoir été prématurée. Quand les réclamations des catholiques irlandais s'appuieront sur une décision du St. Siège, le ministère anglais sera bien forcé d'y prêter l'oreille, s'il veut avoir l'Irlande pour lui et ne pas dépenser en pure perte les sommes considérables allouées aux trois établissemens en question ; car il peut être certain que les fils des familles catholiques s'en tiendront aussi éloignés que si les collèges mixtes n'existaient pas.

« Le *Tablet* annonce que le rapport des cardinaux a été soumis au Pape le 13 juillet, et que le Souverain-Pontife a dû le sanctionner le 19 du même mois. Le *Freeman's*, de son côté, pense que la sanction du Pape n'avait pas encore été donnée à la date des lettres récentes qu'il a reçues de Rome, et il réclame contre la nouvelle prématurée qu'on lui attribue.

—Le *Courrier de Pologne* du 23 août contient un décret de l'empereur Nicolas concernant le ci-devant royaume de Pologne. Ce décret désigne désormais la Sibérie comme un lieu de déportation pour tous les individus condamnés à plus de cinq années. Or, dans l'état actuel des choses, des délits de contrebande, de contravention aux prescriptions administratives, ou de désobéissance envers les autorités, peuvent entraîner une réclusion de plus de cinq ans, ce qui équivaldrait désormais au bannissement perpétuel en Sibérie.

Voici en substance le contenu de ce décret :

« Tous les condamnés aux travaux forcés à perpétuité dans le royaume de Pologne, de même que tous les condamnés aux travaux ou à la réclusion à tems, si leur peine a encore cinq années à courir, seront envoyés en Sibérie. Les condamnés à perpétuité seront employés pendant vingt ans aux mines et colonisés après pour le reste de leur vie. Les condamnés à tems seront employés pendant la moitié du tems de leur peine au travail des mines et des fortifications, et ensuite seront envoyés en Sibérie comme colons pour le reste de leur vie. Cette mesure sera appliquée dorénavant à tous les condamnés dans le royaume dont la peine sera de cinq ans de prison ; elle ne sera point appliquée aux femmes. »

—On écrit de Livourne, le 27 août :

« Une nouvelle secousse de tremblement de terre s'est malheureusement fait sentir ce matin à neuf heures cinquante minutes. Cette secousse a encore une fois jeté l'épouvante parmi la population et a occasionné des dommages assez graves. Plusieurs maisons ont été abandonnées par ordre du Gouvernement. La température est sombre et suffocante. »

—Mardi de la semaine dernière un chartier a été trouvé complètement ivre dans le fenil de M. Lhussier, il a été transporté à la station de police, et de là à l'Hôpital, (*General-Hospital*) où il est mort bientôt après. Nouvel exemple de ce que peut la boisson !

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—La première pierre d'une nouvelle église catholique, dans le village de Williamstown, a été posée le 22 du mois dernier par Mgr. l'évêque de Kingston, avec le cérémonial accoutumé, sur un terrain donné par M. Hugh McGillis de l'endroit. La nuit suivante la pierre fut enlevée par quelque misérable qui croyoit sans doute y trouver un trésor. Elle ne contenait qu'une pièce d'argent, avec un morceau de papier contenant quelques détails sur la cérémonie. On n'attribue pas, heureusement, à d'autres motifs, qu'une sordide avarice cet acte de vandalisme sacrilège. *Canadien.*

ROME.

—Une neuvaine préparatoire à la solennité de l'Assomption de la très sainte Vierge a eu lieu dans les principales églises de Rome. Sa Sainteté Pie IX, donnant l'exemple d'une fervente dévotion envers l'auguste mère de Dieu, a pris part à ces pieux exercices, et s'est rendue le 9 août à l'église patriarcale de Sainte-Marie-Majeure.

Le jour de la fête, le Saint père se transporta en voiture de cérémonie à la